

ÉPISODE DE POLLUTION : OZONE

Dépassement du Seuil d'information et recommandation (niveaux > 180 µg/m³/h)

L'épisode de canicule en cours sur le territoire gagne actuellement de l'ampleur.

Les fortes chaleurs et l'ensoleillement étant favorables à la production et à l'accumulation de l'ozone, des niveaux importants de ce polluant ont été observés hier sur le département. La persistance du risque de dépassement du seuil d'information et recommandation pour les personnes sensibles (seuil fixé à 180µg/m³) est prévu pour ce week-end.

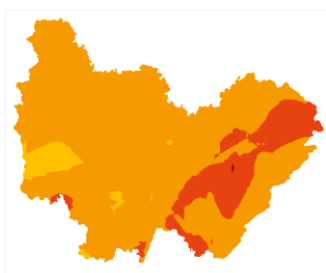
En conséquence la procédure d'information et recommandation est maintenue pour Samedi et Dimanche étant donné les conditions météorologiques similaires, un nouveau point d'information sera effectué lundi matin.

Concentrations maximales constatées ou prévues

Secteur	Hier	Aujourd'hui	Demain
Département	157 µg/m ³ /h	> 180 µg/m ³ /h	> 180 µg/m ³ /h

Evolution de la qualité de l'air en région

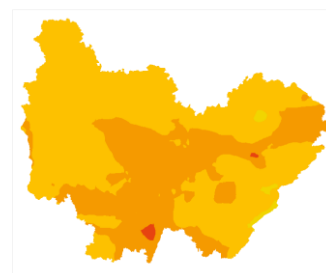
Hier



Aujourd'hui



Demain



Pas de dépassement de seuil
Dépassement du seuil d'information
Dépassement du seuil d'alerte



Merci de relayer ce message

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Population générale

- Privilégiez les sorties courtes, ou demandant le moins d'effort.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air. Celles à l'intérieur peuvent être maintenues.

Populations vulnérables

- Limitez les sorties durant l'après-midi, lorsque l'ensoleillement est à son maximum.
- En cas de gêne inhabituelle : fatigue, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations ; prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Populations vulnérables :

- *femmes enceintes,*
- *nourrissons et jeunes enfants,*
- *personnes de plus de 65 ans,*
- *personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires,*
- *insuffisants cardiaque ou respiratoire,*
- *personnes asthmatiques,*
- *toutes personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution.*

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

Pour tous :

- Il est rappelé que le brûlage des déchets à l'air libre est interdit, y compris les végétaux.
- Limitez les émissions de polluants :
 - Limitez l'usage des engins à moteur thermique (tondeuse à gazon, groupes électrogènes, ...)
 - Sur la route, adaptez une conduite apaisée, coupez le moteur des véhicules à l'arrêt, limiter l'utilisation de la climatisation ;
 - Différez les déplacements non indispensables, y compris professionnels ;
 - Limitez les travaux nécessitant l'usage de solvants.

Pour les industriels :

- Réduisez vos émissions de composés organiques volatils et d'oxydes d'azote.
- Assurez-vous du bon fonctionnement des dispositifs de dépollution, et, le cas échéant, mettre en place les dispositions prévues en cas de pollution de l'air dans les arrêtés d'exploitation
- Reportez la remise en route des installations à l'arrêt.

Exploitations agricoles :

- Evitez tout brûlage à l'air libre, ou action d'écobuage
- Reportez les épandages.



Risque allergo-pollinique
élevé